

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 10 décembre 2018, à 20 h.

Présences :

Sylvie Boulet, conseillère
Sandra Stéphanie Clavet
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Rémy Langevin, maire
Marc Langlois, conseiller
Félix Michaud
Gaston Morin, conseiller

Absences :

Bernard Boulet, conseiller

Présentation de jeunes récipiendaires d'aides financières de la Ville de Montmagny

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 décembre 2018

2018-504

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 après y avoir ajouté les sujets suivants :

2018-545- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement amendant le Règlement d'emprunt numéro 1205

2018-546 - Autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – 9349-8970 Québec inc. – Développement domiciliaire de Lespinay

CONSULTATIONS PUBLIQUES

2 Dérogation mineure - 222, chemin des Poirier

À la demande de Monsieur le maire, Monsieur Keven Gagnon, superviseur aux permis et aux inspections, résume et explique la teneur de cette demande de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

3 Dérogation mineure - 132, boulevard Taché Ouest

À la demande de Monsieur le maire, Monsieur Keven Gagnon, superviseur aux permis et aux inspections, résume et explique la teneur de cette demande de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

4 Dérogation mineure - 250, avenue Sainte-Anne

5 Dérogation mineure - 275, rue des Cheminots

À la demande de Monsieur le maire, Monsieur Keven Gagnon, superviseur aux permis et aux inspections, résume et explique la teneur de cette demande de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

6 Dérogation mineure - Lot 3 059 943, chemin des Sucrieries

À la demande de Monsieur le maire, Monsieur Keven Gagnon, superviseur aux permis et aux inspections, résume et explique la teneur de cette demande de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

7 Projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de supprimer la zone Cb-33 et d'agrandir la zone CcM-15

À la demande de Monsieur le maire, Monsieur Keven Gagnon, superviseur aux permis et aux inspections, résume et explique la teneur de ce projet de règlement.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ce projet de règlement.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

8 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 6 décembre 2018

9 Dépôt de la liste datée du 6 décembre 2018 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

10 Dépôt du registre daté du 7 décembre 2018 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

11 Dépôt des formules de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux

MM. Gaston Morin et Yves Gendreau déposent chacun leur formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

12 Dépôt du registre des déclarations des membres du conseil municipal - Réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages - Période du 11 novembre 2017 au 4 décembre 2018

La greffière dépose ce registre conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie*, lequel indique qu'aucune déclaration n'a été faite pendant la période du 11 novembre 2017 au 4 décembre 2018, soit depuis le dépôt du dernier registre.

13 Dépôt du registre des déclarations des employés de la Ville de Montmagny - Réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages - Période du 11 novembre 2017 au 4 décembre 2018

La greffière dépose ce registre conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie*, lequel indique qu'aucune déclaration n'a été faite pendant la période du 11 novembre 2017 au 4 décembre 2018, soit depuis le dépôt du dernier registre.

14 Dépôt du rapport daté du 30 novembre 2018 énumérant les résidus de métaux et autres articles désuets vendus de gré à gré

RÉSOLUTIONS

15 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2018

2018-505

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2018. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

16 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 20 novembre 2018

2018-506

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 novembre 2018 et d'autoriser les services municipaux et intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

17 Établissement du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Montmagny pour l'année 2019

2018-507

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le calendrier ci-après établissant les dates des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Montmagny pendant l'année 2019, à la salle du conseil, sise au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny, à 20 heures :

21 janvier	4 février	18 février
18 mars	1 ^{er} avril	15 avril
6 mai	21 mai (mardi)	10 juin
25 juin (mardi)	8 juillet	19 août
9 septembre	23 septembre	7 octobre
28 octobre	11 novembre	25 novembre
9 décembre		

18 Fermeture de projets de dépenses en immobilisations - Transfert de soldes disponibles et financement de manques à gagner

2018-508

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses en immobilisations sont complétés et présentent un manque à gagner ou encore dégagent des soldes de financement pouvant être réaffectés;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la fermeture des projets de dépenses en immobilisations mentionnés ci-après et, le cas échéant, le transfert des soldes disponibles en découlant ou le financement des manques à gagner :

Projets à fermer : Numéro / Titre / Autorisation financement	Surplus de financement ou manque à gagner	Affectation du surplus de financement ou source de financement
2016-901 / Financement et contingences / Règlement 1170	21 700,00 \$	Surplus de financement transféré au projet 2016-910 - Réfection rue de la Station
2017-912 / Pavage boul. Taché, entre des Poirier et Pont Rivard / Règlements 1170 et 1184 / Subvention MTQ	240 570,54 \$	Surplus de financement transféré au projet 2016-910 / Réfection rue de la Station 218 068,34 \$ Surplus de financement transféré au projet 2018-003 / Réfection pavage 5 ^e Avenue 22 502,20 \$

De transmettre copie de la présente résolution au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

19 Approbation des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny pour l'année 2019

2018-509

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny;

CONSIDÉRANT les documents remis au Conseil municipal présentant les prévisions budgétaires de cet organisme pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT qu'à titre de membre, la Ville de Montmagny doit assumer sa quote-part basée sur la population équivalente totale des municipalités membres;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2019, lesquelles s'élèvent à 748 789 \$.

De transmettre copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

20 Autorisation de paiement des avis de renouvellement des contrats de garantie prolongée et d'assistance technique avec PG Solution inc. - Année 2019

2018-510

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le paiement des avis de renouvellement pour l'année 2019 des contrats annuels de garantie prolongée et d'assistance technique, dont les coûts totalisent 112 623,78 \$, taxes incluses, pour l'utilisation de logiciels d'applications municipales développés et fournis par la compagnie PG Solutions inc. Ces montants seront affectés aux postes budgétaires suivants :

LOGIGIEL	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (taxes incluses)
SFM (Financiers)	02-132-00-414	55 009,80 \$
Activitek (Loisirs et culture)	02-701-11-414	22 374,13 \$
Syged (Gestion documentaire)	02-140-02-414	3 253,80 \$
Territoire (Urbanisme)	02-610-00-414	6 087,93 \$
UEL (Évaluation)	02-150-00-414	8 950,81 \$
Acceo (Cour municipale)	02-120-00-414	15 625,10 \$
Oracle (Cour municipale)	02-120-00-414	1 322,21 \$
	TOTAL	112 623,78 \$

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

21 Versement de subventions à divers organismes – Utilisation de l'aréna et de la piscine Guylaine Cloutier – Automne 2018

2018-511

CONSIDÉRANT la politique de tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna municipal et de la piscine municipale Guylaine Cloutier;

CONSIDÉRANT qu'un mode de subvention a été prévu pour les organismes à but non lucratif usagers de ces plateaux sportifs à titre d'aide de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'organismes à but non lucratif voués à des fins de loisirs, de culture, sportives ou autres initiatives de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De verser aux organismes à but non lucratif, usagers de l'aréna énumérés ci-après, des subventions totalisant 139 036,61 \$, représentant l'aide de fonctionnement accordée à ces organismes découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna pendant la saison de glace Automne 2018 :

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Club de patinage artistique (CPA Patinage Plus)	3 893,99 \$
Club de patinage artistique (CPA Junior/Senior)	34 251,00 \$
AHGM (local) (hockey mineur)	55 509,77 \$
Ligues Les Vieilles Lames	932,74 \$
Ligue Sports Experts	789,54 \$
Ligue Olympique du Cap	1 450,92 \$
Amis du Jeudi	912,00 \$
Ligue Yan-Gaétan Moreau	855,00 \$
Ligue Berthier-sur-Mer	891,48 \$
Ligue Lève-Tôt (mardi)	480,00 \$
Ligue Lève-Tôt (vendredi)	544,00 \$
Ligue Industries Caron	457,43 \$
Ligue du Samedi soir	995,26 \$
Hockey senior Montmagny 2014 - Le Décor Mercier (Pratiques)	1 020,00 \$
Hockey senior Montmagny 2014 - Le Décor Mercier (Parties)	2 256,00 \$
Ligue de Hockey Olympique de Montmagny (LHOM)	1 938,00 \$
Club de hockey junior - Les Canotiers (Pratiques)	2 025,00 \$
Club de hockey junior - Les Canotiers (Parties)	1 635,00 \$
Hockey junior AAA - Everest Côte-du-Sud (Pratiques)	14 626,00 \$
Hockey junior AAA - Everest Côte-du-Sud (Parties)	5 415,00 \$
École secondaire Louis-Jacques-Casault (B. Paquet)	1 102,50 \$
École secondaire Louis-Jacques-Casault (Compétitions)	5 733,00 \$
École secondaire Louis-Jacques-Casault (K. Perron)	441,00 \$
École Saint-Thomas	294,00 \$
École Saint-Pie-X	441,00 \$
École Saint-Nicolas	147,00 \$
TOTAL	139 036,61 \$

De verser à Natation Montmagny inc. une subvention totalisant 6 312,50 \$, représentant l'aide de fonctionnement accordée à cet organisme découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de la piscine municipale Guylaine Cloutier pendant la session Automne 2018.

De transmettre copie de la présente résolution au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

2018-512

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites totalisant un montant maximal de 3 540 \$:

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny	Achat de 6 cartes – Souper bénéfice de la Fondation – Le 2 février 2019 à Montmagny	02-110-00-351	540 \$
Tournoi provincial Opti Pee-Wee	Subvention d'opérations pour l'édition 2019	02-701-92-973 (année 2018)	jusqu'à concurrence de 3 000 \$ (subvention couvrant le déficit d'opération de l'évènement, le cas échéant)

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Ont voté pour : M. Gaston Morin, M. Yves Gendreau, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois

À voter contre en ce qui a trait aux conditions d'attribution de la contribution au tournoi provincial Opti Pee-Wee telles que proposées : M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

23 Autorisation de paiement de diverses dépenses du Conseil municipal

2018-513

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant 1 172,74 \$ se détaillant comme suit :

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Québec Municipal	Adhésion au bulletin électronique « Québec Municipal » pour l'année 2019	02-110-00-494	1 172,74 \$ (taxes incluses)

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information.

24 Amendement à la résolution 2012-448 - Appui à Les Arts de la scène de Montmagny et engagement financier - Demande de contribution financière - Projet Cinéma du centre-ville

2018-514

CONSIDÉRANT qu'il y a eu des discussions entre Les Arts de la scène de Montmagny et les représentants de la Ville concernant le versement de l'aide financière pour la réalisation du projet visant l'aménagement d'un cinéma au centre-ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de diminuer sa participation financière;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De modifier le paragraphe 2 de la résolution 2012-448 afin de diminuer de 25 000 \$ à 15 000 \$ l'engagement de la Ville de Montmagny à verser à Les Arts de la scène de Montmagny une subvention pour la 3^e année de son engagement, soit pour l'année 2019.

De transmettre copie de la présente résolution à Les Arts de la scène de Montmagny de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

25 Engagement au poste syndiqué col blanc « Agente de bureau – Greffière adjointe à la Cour municipale »

2018-515

CONSIDÉRANT la procédure d'affichage interne et externe suivie conformément à la convention collective de travail des employés cols blancs;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection pour combler le poste régulier, temps complet de « Agent de bureau – Greffière adjointe à la Cour municipale »;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'engager Madame Mélinda Masson, au poste de « Agent de bureau – Greffière adjointe à la Cour municipale », au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, à titre régulier, temps complet et au salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols blancs en vigueur à la Ville de Montmagny, et ce, à compter du 17 décembre 2018.

De transmettre copie de la présente résolution à Madame Mélinda Masson, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines, au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

26 Nomination d'une perceptrice des amendes à la Cour municipale

2018-516

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De demander au ministère de la justice du Québec que Madame Mélinda Masson soit désignée perceptrice des amendes au nom de la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère de la justice du Québec.

27 Ouverture de poste – Préposé spécialisé aux travaux publics – Maintenance des bâtiments et abolition d'un poste de préposé général aux travaux publics

2018-517

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins par le Service des travaux publics et infrastructures;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines et du Comité d'évaluation des emplois;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De créer un nouveau poste de « Préposé spécialisé aux travaux publics – Maintenance des bâtiments », d'accepter la description de tâches de ce poste, d'intégrer le poste évalué à la classe 4 du plan de classification des emplois et d'intégrer la nouvelle terminologie du poste dans tous les documents s'y référant, tels le tableau de classification des emplois, la grille des résultats d'évaluation des emplois, les grilles d'échelles salariales et l'organigramme administratif.

D'abolir le poste de « Préposé général aux travaux publics ».

D'adopter le nouvel organigramme daté du 10 décembre 2018.

De transmettre copie de la présente résolution au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

28 Nomination d'un nouveau membre et reconduction d'un mandat - Comité consultatif d'urbanisme

2018-518

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat de certains membres composant ce comité est échu et que des postes sont vacants;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De nommer Monsieur Evans Gosselin à titre de nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme, et de reconduire le mandat de Monsieur Maxime Létourneau au sein dudit comité.

De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

29 Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fournitures de luminaires de rue au DEL

2018-519

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la FQM a adopté une *Politique de gestion contractuelle* pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT que, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l' « Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Ville de Montmagny doit conclure une entente avec la FQM ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère;

CONSIDÉRANT que la FQM accepte de signer une entente avec la Ville de Montmagny pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Ville de Montmagny participe à l'appel d'offres lancé par la Fédération québécoise des municipalités et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère.

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer une entente avec la Fédération québécoise des municipalités lui permettant d'adhérer au Contrat.

Que la greffière soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Ville, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'étude de faisabilité prévues à l'appel d'offres.

Que le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la Fédération québécoise des municipalités, de l'appel d'offres ou du Contrat.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités.

30 Autorisation de signature - Entente en matière d'entraide lors d'incendie avec la municipalité de L'Islet

2018-520

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente à intervenir avec la municipalité de L'Islet établissant les modalités de gestion lors d'assistance pour le combat des incendies et d'établir les modalités administratives applicables, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

De transmettre copie de la présente résolution à la municipalité de L'Islet, de même qu'au directeur de la sécurité incendie et de la sécurité civile de la Ville de Montmagny.

31 Demande d'aide financière au MAMH - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 - Programmation de travaux révisée

2018-521

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 (ci après « Guide »);

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (anciennement MAMOT, maintenant devenu le MAMH);

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny désire de nouveau mettre à jour les programmations de travaux déjà soumises dans le cadre de ce programme;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De convenir que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

De s'engager à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à la Ville de Montmagny.

De s'engager à ce que la Ville de Montmagny soit seule responsable et de dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au MAMH de la programmation de travaux révisée datée du 5 décembre 2018 et de tous les autres documents exigés par ce ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et ce, à même le programme de la TECQ pour les années 2014 à 2018.

De s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

De s'engager à informer le MAMH de toute nouvelle modification qui sera apportée à la programmation de travaux révisée approuvée par la présente résolution.

D'attester que cette programmation révisée de travaux datée du 5 décembre 2018 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2018.

De transmettre copie de la présente résolution au MAMH de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

32 Adjudication de contrat - Mandat d'audit financier - Années 2018, 2019 et

2020 2018-522

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'appel d'offres sur invitation ont été demandées pour la fourniture de services professionnels d'audit financier pour les années financières 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, un seul soumissionnaire invité a présenté une offre, soit la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton le contrat pour la fourniture de services professionnels d'audit financier pour la somme de 90 801,50 \$, taxes incluses, pour les années financières 2018, 2019 et 2020 et incluant l'audit financier des organismes compris dans le périmètre comptable de la Ville de Montmagny. Cette soumission s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

33 Adjudication de contrat - Entretien de la piscine municipale Guylaine Cloutier - Année

2019 2018-523

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de services d'entretien à la piscine municipale Guylaine-Cloutier pendant l'année 2019;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, un seul fournisseur a déposé une offre, soit Les Services Mécadom;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Les Services Mécadom le contrat pour la fourniture de services d'entretien à la piscine municipale Guylaine-Cloutier pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, au coût de 51 281 \$, plus taxes. La soumission de ce seul soumissionnaire s'avère conforme au devis et constitue, avec les documents d'appel d'offres et la présente résolution, le contrat liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Les Services Mécadom de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

34 Autorisation de signature d'un acte de vente d'une partie du lot 6 242 299 à Gestion Cafè
inc.

2018-524

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De vendre à Gestion Cafi inc. une partie du lot 6 242 299 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, d'une superficie de 2 923,6 mètres carrés.

Que cette cession soit faite pour le prix de 18 881,62 \$, payé par l'acquéreur lors de la transaction.

Que cet acte soit fait suivant tous les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par M^e Hélène Potvin Potvin, notaire, et soumis au conseil pour étude et approbation.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier de vente, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

De transmettre copie de la présente résolution à M^e Hélène Potvin, notaire.

35 PIIA - 222, Chemin des Poirier

2018-525

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 975 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 octobre 2018, eu égard au projet du bâtiment sis au 222, chemin des Poirier;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant à permettre la transformation et l'agrandissement à l'arrière du bâtiment existant pour l'usage d'un restaurant sis au 222, chemin des Poirier. Ledit plan s'avère, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 975 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels.

De transmettre copie de la présente résolution au demandeur de même qu'au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

36 Dérogation mineure - 222, chemin des Poirier

2018-526

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 222, chemin des Poirier visant à diminuer de 9 mètres à 6,75 mètres la marge de recul avant d'un bâtiment commercial sans stationnement en cour avant, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire

de l'immeuble sis au 222, chemin des Poirier visant à diminuer la marge de recul avant d'un bâtiment commercial sans stationnement en cour avant de 9 mètres à 6,75 mètres, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage 1100 et ses amendements.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

37 Dérogation mineure - 132, boulevard Taché Ouest

2018-527

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 132, boulevard Taché Ouest visant à augmenter la hauteur d'une enseigne de 4 mètres à 5,70 mètres, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 132, boulevard Taché Ouest visant à augmenter la hauteur d'une enseigne de 4 mètres à 5,70 mètres, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage 1100 et ses amendements.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

38 Dérogation mineure - 250, avenue Sainte-Anne

2018-528

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 250, avenue Sainte-Anne visant à diminuer la marge de recul arrière du bâtiment principal de 8 mètres à 7,92 mètres, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 250, avenue Sainte-Anne visant à diminuer la marge de recul arrière du bâtiment principal de 8 mètres à 7,92 mètres, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage 1100 et ses amendements.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

39 Dérogation mineure - 275, rue des Cheminots

2018-529

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 275, rue des Cheminots visant à diminuer la marge de recul avant du bâtiment principal de 6 mètres à 5,92 mètres, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 275, rue des Cheminots visant à diminuer la marge de recul avant du bâtiment principal de 6 mètres à 5,92 mètres, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage 1100 et ses amendements.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

40 Dérogation mineure - Lot 3 059 973 - Chemin des Sucrieries

2018-530

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement formulée par le propriétaire du lot numéro 3 059 973, situé sur le chemin des Sucrieries, visant à diminuer la largeur de lot de 60 mètres à 12 mètres, le tout selon les dispositions du Règlement de lotissement 1200 et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'une séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De ne pas autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement formulée par le propriétaire du lot 3 059 943, situé sur le chemin des Sucrieries, visant à diminuer la largeur de lot de 60 mètres à 12 mètres, le tout selon les dispositions du Règlement de lotissement 1200 et ses amendements.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

41 Résolution d'adoption d'un second projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de supprimer la zone Cb-33 et d'agrandir la zone CcM-15

2018-531

CONSIDÉRANT que la Ville est notamment régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le Règlement numéro 1100 sur le zonage;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue eu égard audit projet;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le second projet de règlement joint à la présente et intitulé « Second projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de supprimer la zone Cb-33 et d'agrandir la zone CcM-15 ».

De transmettre copie de la présente résolution et du second projet de règlement à la MRC de Montmagny.

42 Adoption du Règlement numéro 1100-162 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'autoriser et d'encadrer les usages de production, de transformation et de vente de cannabis

2018-532

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1100-162 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'autoriser et d'encadrer les usages de production, de transformation et de vente de cannabis, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} octobre 2018.

43 Adoption du Règlement numéro 1210 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny

2018-533

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1210 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 26 novembre 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

44 Adoption du Règlement numéro 1211 constituant un comité consultatif d'urbanisme

2018-534

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1211 constituant un comité consultatif d'urbanisme, pour lequel un

avis de motion a été donné à la séance du 26 novembre 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

45 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant l'imposition de taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2019

2018-535

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Yves Gendreau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2019.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

46 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement amendant le Règlement d'emprunt numéro 1198

2018-536

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Yves Gendreau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement d'emprunt numéro 1198 de manière à augmenter l'emprunt total à 900 000 \$ en ajoutant certains travaux aux objets concernant la remise en état de la piscine municipale intérieure Guylaine-Cloutier et la remise en état de l'aréna municipal.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

47 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 020 000 \$ pour la réfection des infrastructures du secteur du Quai

2018-537

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Yves Gendreau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 2 020 000 \$ pour la réfection des infrastructures du secteur du Quai, soit la rue des Écores, la rue Couillard-Désilets ainsi que l'avenue du Quai entre les rues Couillard-Lislois et Couillard-Désilets.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

48 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 690 000 \$ pour quatre objets différents

2018-538

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Yves Gendreau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 690 000 \$ pour le maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée, pour la reconstruction d'un ponceau sur le chemin Saint-Léon, pour la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans le Parc de la Basse-Bretagne, ainsi que pour l'acquisition d'un camion 10 roues.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

49 Avis de motion et projet de règlement décrétant une dépense et en emprunt de 910 000 \$ pour divers travaux d'aménagement dans les parcs

2018-539

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Yves Gendreau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 910 000 \$ pour l'aménagement d'un skate-park urbain, pour l'aménagement d'un parcours santé au Parc Saint-Nicolas, pour le réaménagement du secteur de la Place des Migrations, ainsi que pour l'exécution de travaux d'aménagement du Parc du Souvenir.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

50 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de zones comprises dans le périmètre d'urbanisation

2018-540

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Yves Gendreau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de zones comprises dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

51 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale favorisant la revitalisation de secteurs industriels

2018-541

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Yves Gendreau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter l'établissement d'un programme d'aide fiscale favorisant la revitalisation de secteurs industriels de la Ville de Montmagny.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

52 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale dans le cadre d'acquisition de bâtiments situés dans les secteurs industriels

2018-542

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Yves Gendreau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter l'établissement d'un programme d'aide fiscale dans le cadre d'acquisitions de bâtiments situés dans des secteurs industriels de la Ville de Montmagny.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

53 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale favorisant la revitalisation de secteurs composés de commerces et services à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

2018-543

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Yves Gendreau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter l'établissement d'un programme d'aide fiscale favorisant la revitalisation de secteurs composés de commerces et services à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

54 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant l'établissement d'un programme de

rénovation des bâtiments résidentiels récemment acquis et construits antérieurement à 1965

2018-544

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Yves Gendreau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter l'établissement d'un programme de rénovation des bâtiments résidentiels récemment acquis et construits antérieurement à 1965, dans les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement amendant le Règlement d'emprunt numéro 1205

2018-545

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Yves Gendreau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement d'emprunt numéro 1205 de manière à augmenter la dépense et l'emprunt à 1 160 000 \$.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

2 Autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – 9349-8970 Québec inc. – Développement domiciliaire de Lespinay

2018-546

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente relative à des travaux municipaux pour la réalisation du développement domiciliaire de Lespinay ainsi que tous actes et documents requis pour ce dossier de travaux municipaux, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

De transmettre copie de la présente résolution à la compagnie 9349-8970 Québec inc. de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Intervention des membres du conseil

Période de questions

3 Levée de la séance

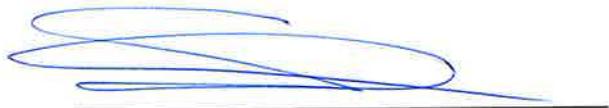
2018-547

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 10 décembre 2018, à 21 h 35.

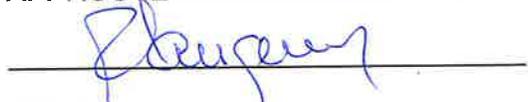


GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019.



MAIRE